

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**. Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Robert NATALE à Lionel ROY et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 06 mai 2024	Le 6 mai 2024	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-04-26 – Création d'un parking – aire de covoiturage à Delle - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Vert

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2024-03-02C relative à l'adoption du budget général,

Vu la délibération 2024-03-28 relative au Contrat Territoires en Action

Le covoiturage du quotidien représente moins de 1% des déplacements effectués en voiture, soit environ 900 000 sur près de 100 millions de déplacements locaux effectués en voiture par les Français chaque jour en semaine (*Enquête mobilité des personnes 2019*). Ainsi près de 75% de la capacité des voitures n'est pas utilisée, générant une augmentation du trafic routier.

Encore plus en milieu rural, la mobilité est étroitement liée à l'automobile, où la densité de population faible ne permet pas une offre en transport en commun suffisamment étoffée pour constituer une alternative efficace à la voiture individuelle.

Ainsi, environ 88 % des trajets domicile-travail des actifs des communes de la CCST sont réalisés en voiture ou équivalent (camionnette, fourgon), en constante augmentation depuis 2009 (*Source : Observatoire des territoires, 2020*).

Le développement des activités aux portes de Delle côté Suisse (zone du Technoparc notamment) a entraîné une densification voire une saturation du trafic et du stationnement sur la zone, et plus largement sur la commune.

En 2019, plus de 2200 frontaliers ont été comptabilisés dans les communes de la CCST.

La limitation à 1 place pour 3 salariés des places de parking en Suisse dans les entreprises favorise le covoiturage des collaborateurs, mais engendre le développement d'un stationnement anarchique en dehors des zones prévues spécifiquement (le long des rues de la zone du Technoparc notamment), et d'un co-voiturage « sauvage » avec stationnement aux abords de la frontière et engorgement des parkings, rues, trottoirs, et création de nuisances.

C'est pour cette raison qu'en 2016, la CCST a engagé des travaux de création d'un parking de covoiturage sur la zone du Technoparc, inauguré et mis en service fin 2018.

Le succès immédiat de ce parking a eu pour conséquence sa rapide saturation et les problèmes de stationnement anarchique n'ont pu être que partiellement résolus, notamment à certaines heures de la journée.

De plus, le développement récent des activités sur la zone côté France (installation d'entreprises et de commerces) rend plus difficile et accidentogène le stationnement sur des espaces non prévus pour cette utilisation.

Il est donc proposé de réaliser un deuxième parking, sur le modèle et dans la continuité du premier, et de même capacité, sur un terrain propriété de la collectivité suite à la clôture de la concession d'aménagement de la zone avec la SODEB.

Ce parking est inscrit dans le vivier de projets structurants du Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat.

Il fait également partie des projets ciblés dans le Contrat régional « Territoires en Action » Nord Franche-Comté pour la période 2022-2028, projet pour lequel une somme de 35 000 euros (soit 10% du montant de l'opération) a été fléchée.

Afin de garantir sa réalisation, la Communauté de communes souhaite solliciter sur 2024 une subvention au titre du Fonds Vert 2024 sur l'axe développement du covoiturage, d'un montant de 175 000 euros, correspondant à 50 % du coût du projet.

Le coût estimatif de l'opération de réalisation de ce parking est en effet établi à 350 000 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT	
Études préalables (diagnostics, relevés topo...)	10 000	Fonds Vert 2024 Développement du covoiturage (sollicitée) 50% du projet	175 000
Travaux	317 000	Région BFC Territoires en Action NFC (fléchée) 10% du projet	35 000
Frais de MOE	20 000	CCST - autofinancement 40% du projet	140 000
SPS	3 000		
TOTAL	350 000	TOTAL	350 000

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet de création d'un deuxième parking de co-voiturage en extension du premier, sur la zone du Technoparc à Delle
- de solliciter une aide financière au titre du Fonds Vert sur l'axe Développement du co-voiturage, d'un montant de 175 000 euros, soit 50 % du cout du projet,
- d'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le VENDREDI 31 MAI 2024</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  
---	--